

Le Bureau académique espère que vous avez passé d'excellentes vacances reposantes et vous souhaite une très bonne rentrée scolaire 2006.

Cette nouvelle année se présente (hélas !) sous le double signe de la poursuite de l'application de la loi Fillon/ De Robien et des restrictions budgétaires annoncées pour 2007.

Conseil Pédagogique, P.P.R.E. (Projet Personnalisé de Réussite Educative), entre autres « innovations » vont sensiblement alourdir la charge de travail des enseignants en général et des professeurs principaux en particulier, sans, bien sûr, aucune contrepartie.

Contre ces attaques répétées, il est essentiel et même vital que nous nous mobilisions au sein de la F.A.E.N, et que nous participions aux actions intersyndicales qui seront décidées .

Nous essayerons de vous donner le maximum d'informations avec nos différents bulletins.

N'hésitez pas à la s'afficher dans votre salle des professeurs

Pour le bureau académique :
Gilles Forhan

BUDGET 2007 : La F.A.E.N. dans l'action

Les fédérations de l'Education : FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels à se mobiliser dans une action commune contre les restrictions budgétaires contenues dans le projet de budget 2007 entraînant la suppression de 8 700 postes et donc une dégradation des conditions d'enseignement et de travail.

Dans un premier temps, elles appellent à des rassemblements unitaires le **MERCREDI 6 SEPTEMBRE** rassemblement intersyndical **devant le rectorat de Créteil** à partir de 14 h et **à la grève le 28 septembre 2006.**

RENTREE 2006 : Les recommandations du S.N.C.L.

Face à la mise en place du Conseil Pédagogique, des P.P.R.E, de l'instauration définitive des remplacements de courte durée, le S.N.C.L. publie dans son bulletin national de septembre 2006 toute une série de recommandations afin de défendre nos droits et de refuser tout bénévolat.

Elles peuvent constituer une base de réflexion et d'action que vous pourrez utiliser lors des réunions syndicales de pré-rentrée.

Etablissements « Ambition-réussite » :

Le rectorat nous a communiqué la liste des établissements concernés :

- pour la Seine et marne : 30 établissements (24 clg + 4 LP + 2 lycées)
- pour la Seine St-Denis : 54 établissements (40 clg + 3 LP + 11 lycées)
- pour le val de Marne : 25 établissements (17 clg + 3 LP + 5 lycées)

Total académie de Créteil : 109 établissements : 81 clg + 10 LP + 18 lycées

Affectation des TZR

- ❑ Le jeudi 31 août au matin a eu lieu une « réunion d'information » pour faire part aux représentants syndicaux des affectations effectuées par le Rectorat, hors de tout contrôle. Sur les 3500 TZR de l'académie (3100 l'an passé), 900 restent sans affectations (dont 280 en lettres modernes, et 130 en EPS).
- ❑ La situation des néos-titulaires ne cesse de s'aggraver : **les TZR néo-titulaires affectés en zone difficile n'auront pas droit aux deux heures de décharges attribuées à leurs collègues poste fixe...**
- ❑ les demandes de révision d'affectation seront désormais soumises par les DPE à M. Masiliah, DRH - n'oubliez pas de nous envoyer un double de votre demande
- ❑ **les affectations se feront désormais également de cette façon**
- ❑ **Les TZR doivent exiger un arrêté d'affectation avant de prendre leur fonction pour une suppléance, un coup de fil n'a aucune valeur juridique.**

